

Au fil du Rû

Juillet 2025 - N° 62

Journal municipal d'information de la commune d'Esmans

Le mot du Maire ✍

Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Esmansais.

30 ans, déjà !

Le 11 juin dernier marquait pour moi le trentième anniversaire de mon premier engagement comme élu municipal. J'avais alors 35 ans, l'énergie et la fougue de cet âge, et la candeur du néophyte.

Je rejoignais le conseil municipal aux côtés de Jean-Paul Venard, maire sortant réélu, avec la volonté de mettre mes capacités au service de notre commune et de ses habitants. Avec lui j'ai découvert la hauteur et la profondeur de la mission, sa difficulté également, et la passion qu'elles suscitent. Je lui dois de sincères remerciements.

Au terme de six années, en 2001, vous m'avez confié la conduite de la commune, lorsque Jean Paul Venard décida de raccrocher les gants, au terme de 6 mandats.

Depuis, vingt-quatre années de la vie de notre commune se sont écoulées tout au long desquelles, de projets en réalisations, de rencontres en discussions, de débats en choix, de décisions en responsabilités, de joies en épreuves aussi, j'ai eu à cœur de faire progresser et évoluer Esmans, avec volontarisme et conviction. Les deux pages suivantes récapitulent les actions les plus marquantes réalisées tout au long de ces vingt-quatre dernières années.

Rien ne se fait seul et aujourd'hui je veux saluer et remercier toutes celles et ceux que cette mission m'a conduit à rencontrer : élus, personnel municipal, partenaires institutionnels, membres des associations et vous tous, habitants, motivés, engagés ou simplement discrets, mais toujours présents ... Vous avez été le moteur, le soutien ... et parfois l'aiguillon, qui rendent le quotidien de l'activité si passionnant et si précieux.

Jour après jour, le rôle et le travail de l'élu local sont devenus plus complexes, plus exigeants, parfois éprouvants. Mais le vouloir faire et l'énergie sont toujours présents, constants, intacts.

Merci pour votre confiance, merci pour 30 années d'aventure humaine passionnante.

Malgré les contraintes économiques de plus en plus importantes, notre commune garde le cap et maintient ses projets. Notre santé financière, mesurée par les services de l'Etat, est bonne, les feux sont verts !

Cet exemplaire du journal vous apporte l'information sur le budget retenu pour 2025 et sur les travaux qui seront réalisés cette année qui est la dernière du mandat en cours.

Comme les autres communes de moins de 1000 habitants en France, Esmans est concernée par la loi sortie au printemps sur la réforme du mode de scrutin des municipales. Désormais le panachage ne sera plus autorisé, ce sera un scrutin de liste, à la proportionnelle. Nous en parlerons en détail dans le prochain numéro.

D'ici là, profitez bien de l'été, bonne lecture et bonnes vacances à tous,

Jean-Jacques Bernard
Maire



Sommaire :

Le Mot du Maire	1
Réalisations	2
Vie sociale	4
Vie locale	7
Vie associative	9
Cadre de vie	12
Vie pratique	14
Travaux	18
Finances	19
Conseil Municipal	24
Etat civil	30
Recette / Jeux	31
Dates à venir	32
Contacts	32

Réalisations menées depuis 2001

Trente années de mandat municipal dont vingt quatre dans la fonction de Maire m'ont permis de réaliser de nombreuses actions en faveur de notre commune. Certaines participent aux orientations stratégiques qui dessinent le futur de la commune, d'autres illustrent l'évolution du quotidien par l'apport d'un renouveau ou d'une nouveauté.

Ces deux pages dressent les grandes lignes d'un bilan de vingt quatre années d'activité à la tête du conseil municipal. Elles replongeront nombre d'entre vous dans le passé de notre commune et permettent de mesurer le chemin parcouru.

J-J Bernard

Contexte Intercommunal

- Transfert du transport scolaire vers le Département. Dissolution du syndicat Intercommunal de ramassage scolaire.
- Remboursement de la dette du collège de Varennes sur Seine, Dissolution du Syndicat Intercommunal du Collège.
- Création de la Communauté de Communes des Deux Fleuves à 14 communes en 2003 (CC2F).
- Dissolution du syndicat de Traitement des eaux usées.
- Extension de la CC2F à 21 communes sous le nom de Communauté de Communes du Pays de Montereau en 2017

Cadre de Vie / Urbanisme / Aménagements

- Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U)
- Création du lotissement rue des vergers / place des vignes
- Développement de l'habitat route de Montereau au Grand Fossard
- Ré-intégration des voies et réseaux de la Porte des Ormes dans le domaine public
- Acquisitions de plusieurs terrains en vue d'étendre les services pour la jeunesse
- Aménagement et éclairage rue de la fontaine et rue des Grands Champs
- Qualification autour de la source - Création d'un mur-banc - Eclairage
- Mise en place d'un abri-voyageurs place de l'église

Patrimoine

- Réfection de la tourelle du clocher de l'église.
- Rachat des murs du café, transformation du bâti café / logement
- Réfections de la salle des fêtes, remplacement des volants roulants et des portes d'accès principal, démontage de la pergola,
- Acquisition d'une grange et réfection pour faire du stockage pour les agents de la commune et le comité des fêtes
- Construction de la maison des associations
- Réaménagement de la mairie avec accès aux personnes à mobilité réduite (PMR), création de garages et d'ateliers municipaux.
- Acquisition d'un garage pour les services techniques
- Réfection de l'église et aménagement de son contour avec accès PMR
- Réfection du lavoir
- Réfection et extension du parking de l'école
- Aux écoles dans le cadre du SI des Ecoles :
 - Création d'un restaurant scolaire à Esmans
 - Création d'un espace garderie à Esmans
 - Rénovation et extension de l'école de La Brosse Montceaux (CE1-CM2)
 - Création d'une salle de motricité à l'école d'Esmans
 - Installation de Tableaux Numériques Interactifs dans les classes
 - Mise en place de la climatisation en salle de motricité et en salle de garderie

Loisirs / Détente

- Aménagement du parc de détente à l'entrée du village près de l'école
- Mise en place d'un mini parcours de santé et d'espaces de jeux
- Mise en place du terrain multisports
- Création d'un local arbitre accolé aux vestiaires du stade
- Mise en place d'un espace dédié à l'aéromodélisme
- Création d'un club de jeux pour aînés
- Mise en place de cours de gym
- Installation d'une bibliothèque de rue
- Soutien financier au Comité des Fêtes et aux autres associations (Peintres, Marcheurs, ASL, ...)

Réalisations menées depuis 2001

Fiscalité / Finances

- Maintien des taux d'imposition parmi les plus bas du département
- Endettement contenu

Services

- Mise en place du réseau de distribution de gaz sur la commune
- Extension de l'assainissement route de Montereau et Chemin du Moulin
- Renforcement de la distribution d'électricité et des transformateurs électriques
- Mise en place d'une défense Incendie au hameau des Bastelons
- Mise en place de l'ADSL puis de la fibre
- Pour les scolaires :
 - Mise en place de la restauration scolaire à Esmans
 - Mise en place du service de garderie scolaire
- Mise en place d'un espace climatisé à l'école pour accueillir les enfants en période scolaire et les personnes fragiles hors période scolaire lors de fortes chaleurs

Voirie / Réseaux

- Aménagement rond-point dans la rue de Cannes
- Enfouissement de réseaux secs et réfection de voirie, rue de Cannes, rue des potelles,
- Raccordement de la commune au réseau intercommunal de traitement des eaux usées et suppression de l'ancienne station d'épuration
- Démontage de l'ancien Château d'Eau derrière l'église menaçant de tomber
- En fouissement de réseaux secs, réfection et reprise de la rue Brette
- Installation d'éclairage public au hameau de Fresnes et revêtement du chemin en enrobé
- Revêtement en enrobé du parking de la salle des fêtes
- Création du rond-point au Petit Fossard
- Enfouissement des réseaux et réfection du chemin du moulin
- Enfouissement des réseaux et réfection de la route Montereau au Grand Fossard
- Reprise de voirie et aménagement d'une aire de retournement à Tertre Doux
- Entretien de voirie, rue des acacias
- Remplacement des appareillages d'éclairage public pour passer en éclairage « led »
- Remplacement des armoires électriques de distribution d'éclairage public

Equipement pour l'entretien de la commune

- Renouvellement du véhicule pour les services techniques
- Acquisition d'un tracteur et des équipements adaptés
- Acquisition d'une tondeuse auto portée
- Acquisition d'outillages techniques
- Fourniture des moyens d'entretien des chemins ruraux (mâchefer & équivalents) pour les usages ruraux

Activités / Entreprises

- Mise en place d'un petit parc d'entreprises route de Montereau (ex LB Matériaux)
- Implantation de plusieurs entreprises sur le secteur du Petit Fossard :
 - la clinique vétérinaire
 - le restaurant Poivre Rouge
 - le magasin Lidl
 - le magasin « La Foir'Fouille »
 - le restaurant asiatique
 - l'enseigne Marie Blachère
- Implantation d'un parc photovoltaïque

Autres

- Baptême de la salle des fêtes du nom d'un ancien résistant de la commune, conseiller municipal, Elio OMICI
- Obtention du diplôme des villages illuminés
- Terme mis au déballage excessif d'affichage de Messagerie Rose au Petit Fossard

VIE SOCIALE

CARNAVAL ET BOOM

Le samedi 15 mars 2025, l'association des parents d'élèves organisait son premier carnaval pour les petits.

Parents et enfants se sont rendus à la salle des associations à 15h pour le départ du défilé dans les rues du village.

Rires, musiques et joie ont égayé cette journée, fort maussade au niveau du temps. Mais ce n'étaient pas quelques gouttes de pluie qui allaient freiner la bonne humeur générale.

Au retour du défilé à la salle des associations, tout le monde a pu se mettre au chaud et prendre un bon goûter organisé par les membres de l'association.

Gâteaux, bonbons, popcorn, jus de fruit... et musique, rien ne manquait !

Ce fut une très belle réussite pour l'équipe, qui a accueilli 45 enfants accompagnés de leur famille.

La fête a pris fin à 18h, mais les festivités de la saison ne sont pas terminées pour autant.



Le 29 mars, une boum a eu lieu à la salle des fêtes de La Brosse-Montceaux.

Les membres de l'association ont accueilli une cinquantaine d'enfants de l'école élémentaire avec au programme :

- ambiance festive entre copains et copines,
- musique,
- gâteaux confectionnés par les parents...
- et bien sûr bonbons à volonté.

Deux des enfants ont profité de la scène qui leur était offerte pour présenter leur spectacle de danse devant un public conquis.

Puis tout le monde a participé au jeu des chaises musicales.

L'heure du dîner est vite arrivée : Pizza pour tout le monde.

Ce fut une très belle après-midi pour les enfants et une première pour les membres de l'association, mais probablement pas la dernière.

A bientôt !

LOTO

Le samedi 29 mars s'est tenu le premier Loto de l'année.

180 personnes étaient présentes pour ce moment de jeu et de convivialité.

De nombreux lots étaient à gagner dont un iPhone 16 E, un barbecue Weber, une trottinette électrique, de l'outillage, de l'électroménager ...

Un panier garni était également mis en jeu lors d'une tombola où son poids devait être trouvé pour en être l'heureux gagnant.



Le prochain Loto se tiendra à la fin de l'année.

CHASSE AUX OEUFS

Le lundi de Pâques, une trentaine d'enfants a bravé le temps frais et maussade pour participer à la traditionnelle chasse aux œufs de Pâques.

Armés de leurs paniers et d'une bonne dose d'enthousiasme, les petits chasseurs sont partis à la recherche des précieuses gourmandises cachées dans les extérieurs de la salle Omici.

Malgré les nuages, les rires et la joie étaient au rendez-vous. Un moment convivial et chaleureux qui a apporté un peu de soleil dans le cœur des participants.

Merci à tous les enfants (et aux parents !) pour leur participation, et rendez-vous l'an prochain pour une nouvelle aventure chocolatée !



VIE SOCIALE - suite

EXPOSITION PEINTURES

Les 10 & 11 mai 2025 s'est tenue à la salle Omici, l'exposition de l'association « La source aux Artistes ».

Encadré par Michèle Frot, cet atelier de pastels secs se réunit chaque lundi après-midi à la maison des associations.

Cette année encore, La Source aux Artistes a accueilli les travaux de l'école du village, à savoir 3 classes de maternelle le vendredi 9 après-midi. Les élèves ont visité l'exposition et participé à un atelier de découpe du pastel sec. Leurs productions ont été affichées à l'exposition, ce qui a permis aux parents de venir les voir le week-end.

L'exposition a dédié un espace à Matisse, artiste étudié en cours dans l'année.

Ce week-end a été également l'occasion de faire connaître notre invité d'honneur, Paso, un jeune peintre à l'avenir prometteur.



Nous remercions M. le Maire ainsi que ses services pour la mise à disposition des infrastructures et l'école pour sa participation au projet proposé.

Un grand merci aussi aux adjoints au maire présents au vernissage, sans oublier "les petites mains" bénévoles qui ont activement participé à la mise en place des panneaux.



VIDE-GRENIER

Le vide-grenier qui a eu lieu le dimanche 15 juin sur le parking de la salle des fêtes, a réuni une quarantaine d'exposants qui offraient un choix varié d'objets à acheter.

La météo, qui ne s'est pas avérée trop capricieuse, n'a pas empêché les visiteurs de déambuler dans les allées tout au long de la journée.

Un point restauration était prévu pour petits et grands.



Ce fut une journée d'animation bien réussie à Esmans.



FETE DE L'ÉTÉ



En ce beau dimanche du 22 juin, c'est à l'abri du vent, à l'intérieur de la Salle des Fêtes, que s'est d'abord tenu le repas de la Fête de l'été.

Puis les participants se sont répartis entre les différentes activités offertes : jeux d'antan, jeux de société, jeux d'extérieur, jeux de boules, ...

Nouveau traiteur, tables joliment décorées, service agréable et au petit soin, barbecue copieux et excellent, tout était à la hauteur pour que les participants soient heureux de leur journée.

Une fois le repas terminé le tirage de la tombola a eu lieu avec la participation de trois enfants volontaires pour tirer les tickets gagnants et sept lots ont pu faire des heureux.

Ce fut une belle journée. Le rendez-vous est pris pour l'an prochain pour y retrouver petits et grands.



VIE SOCIALE - suite

KERMESSE DES ECOLES

L'association des parents d'élèves des écoles du Bresmont a tenu sa kermesse annuelle le samedi 21 juin dernier. Renouant avec les traditions, elle s'est tenue à l'école de la Source de Esmans.



Les parents pouvaient participer à la tombola et à la pesée du panier garni et consulter les différents tableaux où les enfants exposaient leur travail. Aussi, nous saluons chaleureusement les parents qui se sont déplacés avec leurs enfants. Cependant, il est dommage que peu de grands enfants de l'école de La Brosse Montceaux n'aient été présents. Pourtant, les activités proposées plaisent à tout le monde et c'est toujours un plaisir pour les enfants de se retrouver et jouer ensemble.

L'équipe de l'association tient à remercier la Mairie de Esmans pour le prêt de matériels et des locaux de l'école et particulièrement Mme Duveau pour son aide précieuse tout au long de la journée ; ainsi que la Mairie de la Brosse-Montceaux pour le prêt de matériels et bien sûr le Comité des Fêtes de Esmans pour la tenue du snack.



Cela a permis aux petits de se retrouver dans un cadre qu'ils connaissent bien ; aux plus grands de retrouver un cadre qu'ils ont connu quelques années auparavant ; et aux parents de découvrir l'environnement de travail et les productions de leurs enfants.

De nombreuses activités étaient proposées : jeux en bois, château gonflable, maquillage, tatouage et ongles, sans oublier la buvette et le snack.



Nous saluons également la présence de maîtresse Maëlle et de maîtresse Sandrine, qui ont servi des parts de gâteaux aux enfants... et aux parents.

Nous avons toujours à cœur de proposer quelques produits en rapport avec le travail de nos enfants. L'année dernière, il s'agissait de torchons imprimés. Cette année, ce fut des tote bags, très pratiques pour porter des livres à la bibliothèque, par exemple.

Nous réfléchissons activement à ce que nous pourrions vous proposer l'année prochaine, sachant que tous les fonds récoltés permettent à l'association d'abonder les coopératives scolaires des écoles du Bresmont (qui fournissent du matériel scolaire aux enfants ou financent les sorties de fin d'année).

Cette fête clôt l'année scolaire de l'association. Mais nous préparons déjà les manifestations à venir, telles que la reconduction du carnaval et de la boum, et bien sûr de la kermesse.

Au plaisir de se revoir l'année prochaine !

L'association des parents d'élèves des écoles du Bresmont

80 ANS DE GISELE



Le club des jeux du jeudi a fêté les 80 printemps de Gisèle Marrault le 18 mai. Un jour très spécial !

A cette occasion, elle a eu la surprise d'un magnifique gâteau et d'un bouquet de pivoines cueilli du matin. Beaucoup d'émotion pour cette adhérente !

Ce fût, comme à chaque anniversaire, un très bon moment de joie et de rires partagé ensemble.

VIE SOCIALE - suite

FESTIVITES DU 13 JUILLET

Le dimanche 13 juillet ont eu lieu les festivités pour célébrer la Fête Nationale.

Le matin, les bénévoles ont décoré les abords de la salle Omici et installé tables et bancs.

Les habitants se sont retrouvés pour le traditionnel pique-nique tiré des sacs. Chacun faisant déguster un plat ou une bouteille à son voisin.

Dès 21h30, une quarantaine d'enfants se sont vus remettre une lanterne pour le départ de la traditionnelle Retraite aux flambeaux. Ils ont défilé sous la pluie mais de bonne humeur dans les rues du village.



A leur retour, l'animation s'est poursuivie par un moment de musique et de danse en attendant 23h.

Le feu d'artifice était magnifique, spectaculaire, coloré, ... selon les uns et les autres.

Cette fête, animée par DJ Phil'Anim, s'est prolongée jusqu'à 2h avec son bal où petits et grands ont dansé sur des musiques variées.

Merci aux membres du comité des fêtes et aux autres bénévoles qui se sont investis dans la réalisation de cette manifestation ... et dans le rangement après la fête.



VIE LOCALE

DEPART DE MAEVA - ARRIVEE DE BETTY

Après trois années passées au service de notre commune, Maeva qui avait le plaisir de vous accueillir à la mairie, a profité du départ en retraite de la secrétaire de mairie de sa propre commune, pour se rapprocher de chez elle. Elle prendra ses nouvelles fonctions à la rentrée, début septembre.

Nous lui souhaitons bonne réussite dans sa nouvelle affectation.

Pour la remplacer, Betty a rejoint le personnel communal depuis le 21 juillet. Elle dispose ainsi d'un peu plus d'un mois pour se familiariser avec la fonction. Elle prend en charge l'accueil et sera donc votre premier interlocuteur dans vos démarches en mairie.

Elle aura plus particulièrement la charge de l'état civil, la gestion du courrier, des salles et du cimetière ainsi que le CCAS.

Bienvenue à Betty dans ses nouvelles fonctions !



HOMMAGE A SERGE JOUX



Ayant ouvert son restaurant « l'Auberge du Lavoir » en 1987 au plein cœur de Esmans, Serge JOUX était un visage bien connu de nombre des habitants d'Esmans et des communes aux alentours.

Pour beaucoup des Esmanais il a été l'artisan d'un bon banquet, d'un repas d'anniversaire ou d'une fête familiale et avait marqué le souvenir de chacun par sa gentillesse et son humanité.

Ayant formé de nombreux apprentis dans le métier de « Chef cuisinier », il était reconnu de ces derniers, devenus Chefs et de nombre de ses confrères dans la profession.

Serge Joux a également servi au sein du conseil municipal notamment dans le cadre du CCAS de 1995 à 2001.

Il s'est éteint le 7 mai dernier. Nous présentons nos condoléances à la famille.

COMMEMORATIONS

La cérémonie du 19 mars 1962 commémorant le 63^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre en Algérie s'est déroulée devant le monument aux morts de la commune.

Cette cérémonie s'est tenue à 15h30 en présence des membres du Conseil municipal, d'anciens combattants parmi lesquels MM. Pellé et Coeurderoy porte-drapeau, tous-deux mobilisés dans ce conflit, et de quelques administrés dont les représentants de l'ASL et des marcheurs du Bresmont.

Après le dépôt des gerbes et la lecture des messages de circonstance accompagnant ce moment de recueillement, l'assemblée s'est dirigée vers la salle du Conseil de la mairie où un vin d'honneur était proposé.

Quatre-vingt ans après sa signature, la France tout entière commémorait l'armistice de la 2^{nde} Guerre mondiale.

Le conseil municipal accompagné des habitants d'Esmans entouraient MM Coeurderoy et Pellé, tous deux anciens combattants, au monument aux morts de la commune.

M. Le Maire, M. Pellé et le représentant du Comité des Fêtes ont procédé au dépôt des gerbes puis, après lecture des discours du Ministre et de M. le Maire, la Marseillaise a été chantée par les participants en hommage aux morts pour la France.

S'en est suivi un verre de l'amitié à la mairie qui a réuni une vingtaine de personnes.



NOCES DE PORCELAINE



Il nous est toujours agréable de célébrer un mariage à la mairie, mais aussi les étapes « intermédiaires » et importantes de la vie d'un couple.

C'est ce samedi 31 mai que Bénédicte et Arnaud Montoux ont franchi une nouvelle fois la porte de la maison commune pour célébrer leurs nocés de porcelaine, entourés de leurs famille et amis, après 20 ans et 24 jours de vie maritale.

Les témoins, dont leurs 2 fils, n'étaient pas peu fiers d'être à leurs côtés.

Après avoir retracé les moments forts et anecdotiques de leurs vies, l'adjoint au maire a fait procéder au renouvellement de l'échange des consentements mutuels.

Vinrent ensuite la lecture et signatures de l'acte du jour et la remise d'un bouquet de fleurs à la « jeune » mariée ainsi qu'un petit présent de douceurs gustatives pour clôturer cette sympathique cérémonie.

Rendez-vous leur est donné pour la célébration de leurs nocés d'or.

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE

Du nouveau à l'ASL!

L'Association Sports et Loisirs d'Esmans vous propose de mettre en place à la rentrée scolaire des séances d'activités MULTISPORTS pour les ENFANTS.

Ces séances accessibles aux enfants de 6 à 11 ans se dérouleront sous la direction d'un éducateur sportif chaque mercredi matin, durant les périodes scolaires.

Les activités seront dispensées sur deux séances pouvant chacune accueillir jusqu'à 12 enfants :

De 10h à 11h : activités sportives variées pour des enfants de 6 à 8 ans

De 11h à 12h : jeux coopératifs ou des tournois ludiques pour les enfants de 9 à 11 ans.

Afin de pouvoir organiser au mieux ces activités, notamment au regard de l'âge des enfants,

vous trouverez ci-dessous un questionnaire à remettre en mairie **au plus tard le 25 août 2025**.

Plus d'infos:

Pierre Dautel : 07 71 23 98 79

Christine Vachon : 07 83 22 69 93

@ : aslesmans@gmail.com



NOUVEAU

L'Association Sports et Loisirs d'Esmans

Vous propose un sondage pour des séances MULTISPORT ENFANT
Dispensé par un éducateur sportif le mercredi matin à partir de
septembre 2025. Hors vacances scolaires
(Pour 12 enfants/ séance)

● 10 h à 11 h : activités sportives pour les 6 à 8 ans

● 11 h à 12 h : jeux coopératifs ou tournois ludiques pour les 9 à 11 ans

Pour tous renseignements appeler

Pierre Dautel : 07 71 23 98 79

Christine Vachon : 07 83 22 69 93

Sondage au verso

Email : aslesmans@gmail.com

RÉPONSE A RETOURNER DANS VOTRE MAIRIE avant le 25 août 2025

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE—suite



Les Marcheurs du BRESMONT.



Août

Départ		Marche:	EGLIGNY	Unique	Niveau		-
- -		Place de l'Église	ESMANS	dimanche 03	-	Unique	11 Km
Départ rando 09H 00mn		Voir détails	EGLIGNY		Matin	Unique	13 Km
Commentaire		Par Prouilly. Départ: Devant la mairie.				Traceurs	DD GC
Départ		Marche:	FONTAINEBLEAU	-	Niveau		***
- -		Place de l'Église	ESMANS	lundi 11	-	-	0 Km
Départ rando 09H 00mn		Voir détails	FONTAINEBLEAU		Matin	Unique	8 Km
Commentaire		"Avon, les Fontaines". Départ: parking de la Croix d'Augas.				Traceurs	DL JL
Départ		Marche:	BARBEY	Découverte	Niveau		*
- -		Place de l'Église	ESMANS	mardi 19	-	-	0 Km
Départ rando 09H 00mn		Parking Mairie	BARBEY		Matin	Découverte	8 Km
Commentaire						Traceurs	CC MC
Départ		Marche:	BRANSLÉS	Unique	Niveau		**
- -		Place de l'Église	ESMANS	samedi 30	-	-	0 Km
Départ rando 09H 00mn		Voir détails	BRANSLÉS		Matin	Unique	9 Km
Commentaire		Le parcours des jacinthes sauvages et la vallée du Betz, près de la route du lieu-dit Brandard.				Traceurs	PG MG



Si cela vous tente, venez nous rejoindre! Vous avez la possibilité de faire 2 essais gratuits avant adhésion. Appelez aux numéros indiqués ci-dessous pour tout renseignement complémentaire. Montant de l'adhésion: 15€ pour l'année 2025 (du 01.01.2025 au 31.12.2025)

Prochaine réunion bimestrielle le vendredi: xx/xx/2025 à la Maison des Associations d'Esmans à partir de 18H30.
 Téléphones utiles: Agnès FOUQUIER 06 80 31 05 71. Jacques LARUADE 06 65 75 73 71. Pascal GONET 06 68 30 07 61.
 I.P.N.S - Ne pas jeter sur la voie publique Adresse site: <http://www.lesmarcheursdubresmont-esmans.fr>

**Questionnaire Sport Enfant à retourner en mairie
pour le 25 Août 2025**

Responsable(s) léga(ux)l de l'enfant

Nom : Nom :

Prénom : Prénom :

Tel : Tel :

Adresse :

Nombre d'enfants pour la séance de 10h à 11h: ?

Nombre d'enfants pour la séance de 11h à 12h: ?

VIE ASSOCIATIVE et CULTURELLE—suite

MAJESTIC

Lors de sa réunion du 08 avril 2025, le conseil municipal a décidé de retenir les termes de la convention établie avec Le Majestic.

Cette convention, signée en date du 22 mai dernier, permet depuis lors à tous les habitants de la commune de bénéficier du tarif « *villes partenaires* » pour assister aux spectacles et activités programmés au Majestic !

Seule contrainte, les réservations doivent se faire sur place, muni d'une pièce d'identité précisant votre adresse sur la commune.

Seuls les habitants d'Esmans pourront bénéficier de cette convention.

Infos sur le site internet majestic-montereau.fr



SAISON 2025/2026

TARIFS SPÉCIAUX COMMUNES PARTENAIRES

Les Esmanais(es) bénéficient désormais d'une grille tarifaire spéciale «Montereau Porte de Paris» :
(sur présentation d'un justificatif de domicile) :

Selon programmation	Selon programmation	
	Tarif A	Tarif B
Tarif normal	25 €	15 €
Tarif réduit*	12 €	8 €
Abonnés	22 €	12 €
Tarif groupe (20 pers)	22 €	12 €

***Tarif réduit (sur justificatif)** : Moins de 26 ans, demandeurs d'emplois, minima sociaux, personne en situation de handicap.

Les billets sont nominatifs, individuels et non cessibles. Ils ne sont ni remboursés, ni échangés.

L'identité du détenteur d'un billet à tarif réduit pourra être vérifiée à l'entrée de la salle.

ATTENTION ! : Pour bénéficier de ces tarifs **non accessibles sur internet**, rendez-vous **exclusivement** aux **points de vente ci-dessous**.

AU MAJESTIC – Parvis Joséphine Baker – 3, rue Pierre Brossolette – Montereau

Du lundi au vendredi : 9h-12h30 / 14h-17h
Samedi : 9h30-12h30

À LA MAISON DU TERROIR – 2, place Claude Eymard-Duvernay – Montereau

Du mardi au jeudi : 10h–13h / 15h–19h
Du vendredi au samedi : 10h–13h / 14h–19h
Dimanche : 10h–13h

À LA MÉDIATHÈQUE ALAIN PEYREFITTE – 3, rue André Thomas – Montereau

Du mardi au vendredi : 10h-12h / 14h-18h
Samedi : de 9h-12h / 14h-17h (9h à 12h pendant les vacances scolaires)

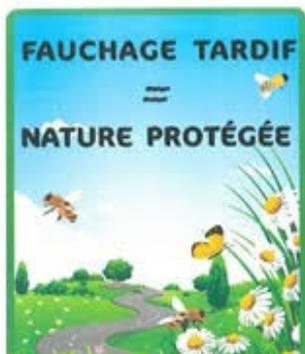
Paiement par carte bancaire uniquement.



CADRE DE VIE

FAUCHAGE TARDIF

fauchage
raisonné
= nature
préservée



Le fauchage tardif - ou raisonné - , consiste à laisser enherbées certaines zones jusqu'à la fin de la floraison afin de préserver la biodiversité.

L'idée est de respecter le cycle de la nature, en coupant la végétation à la fin du cycle de reproduction des végétaux (germination, croissance, floraison, fructification).

La disparition d'insectes ou d'oiseaux des campagnes ces dernières années en témoigne, le fauchage régulier met en péril tout l'écosystème. L'herbe haute permet le refuge à de nombreux insectes et petits rongeurs.

En réduisant la fréquence de tonte, le couvert végétal a le temps de se développer, ce qui favorise la pollinisation. Les végétaux ont le temps de donner des graines et pourront ainsi repousser l'année suivante.

En pratiquant la fauche tardive on respecte davantage la faune locale qui s'y réfugie et s'y reproduit. Elle permet de préserver un écosystème riche, peuplé d'insectes et de petits mammifères qui vivent à côté des routes et de nos habitations.

HERISSONS

Cette espèce est en train de disparaître... Aidons-la à survivre!

Si vous voyez un hérisson dans votre jardin, vous pouvez lui laisser un peu de nourriture telle que la viande crue non salée, la viande hachée... et de l'eau (il aime aussi la nourriture pour chats mais pas le poisson).

Ne lui donnez surtout pas de lait ! Il lui cause des problèmes de digestion et peut le déshydrater gravement... Il est « naïf », s'il voit du lait, il le boira.

N'utilisez pas de pesticides ni de pièges : il est inoffensif et aide votre jardin en mangeant les insectes nuisibles et les serpents venimeux (ainsi que les scorpions, mais pas ici ...).



NETTOYAGE DU RU

Cette année encore, une quinzaine de bénévoles ont répondu présent pour nettoyer le ru lors de deux après-midis ensoleillées début avril.

Chaussés de bottes, toutes et tous ont bravé la fraîcheur pour retirer les mauvaises herbes rue des Potelles et dans la Grande rue en face du lavoir. Merci à eux pour leur implication !

Cet entretien participe au bon écoulement de l'eau dans le village lors de fortes pluies ainsi qu'à l'embellissement de notre belle commune.

Il est rappelé aux habitants qu'il ne faut pas jeter les déchets verts dans le rû. Cela provoque des bouchons et à terme des inondations chez des particuliers et des dégâts environnementaux.

Nous rappelons que cette activité a lieu grâce au concours de bénévoles et que nous acceptons les bonnes volontés.



Avis aux amateurs !



CADRE DE VIE - suite

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

L'agrémentation du village se fait également via l'action de Chantal Bréant qui confectionne des décorations en pots de fleurs.



Nous avons pu admirer au point d'affichage rue de Cannes un magnifique cow-boy ... malheureusement (honteusement) détérioré huit jours après !

Devant la mairie, le « Monsieur le Maire » s'est refait une beauté pour « nos mariés » et deux amoureux sont venus agrémenter et fleurir cet espace.

Merci de respecter le travail des bénévoles et employés communaux qui participent activement au cadre de vie agréable de notre commune !



UN POINT EN PLUS POUR NOTRE SANTE

Installé le long de la mairie depuis de nombreuses années, le défibrillateur commençait à accuser son âge.

Afin de mettre à disposition de tous un outil plus performant, il a été remplacé par un appareil disposant de fonctions plus complètes et modernes.



Un second a également été acquis et sera disponible prochainement rue Brette, vers le transformateur électrique en allant à la salle des fêtes.



GENS DU VOYAGE : Trois p'tits tours et puis s'en vont.

Comme c'est souvent le cas durant les périodes estivales, les mouvements des gens du voyage les conduisent à s'installer durant quelques temps dans notre secteur.

Esmans fut un siège de cette installation pour une durée d'une quinzaine de jours.

Cette situation est devenue de plus en plus fréquente notamment parce que le Pays de Montereau ne satisfait pas aux obligations du « Schéma Départemental d'Accueil des Gens Du Voyage ».

Ce non-respect conduit à ne pas pouvoir s'appuyer sur les moyens réglementaires de l'Etat, mais devoir engager des procédures juridiques, longues.

Il y a donc tout intérêt à trouver dans l'échange avec les intéressés, les éléments qui permettront que leur présence ne dure pas au-delà de ce que les habitants sont aptes à accepter.

C'est ce qui fut fait avec le groupe qui s'est installé début juillet sur notre commune et qui a séjourné deux semaines sur place.



REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE

En exécution de l'arrêté municipal du 18 février 2025, une enquête publique portant sur le projet de Règlement Local de Publicité (RLP) d'Esmans s'est tenue du **10 mars 2025** au **09 avril inclus**.

Cette enquête publique concernait l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité extérieure (publicités, pré-enseignes et enseignes) aux spécificités du territoire communal et aux perspectives de développement.

A travers ce document, le conseil municipal a choisi d'être plus restrictif que la loi sur les facilités offertes à l'affichage publicitaire afin d'en limiter la prolifération.

Au terme de l'enquête publique, le RLP a été modifié pour tenir compte des avis du public qui ont été joints au dossier et au rapport du commissaire enquêteur.

Il a ensuite été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 25 juin.

Le public peut consulter le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur à la mairie pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur son site internet (www.esmans.fr).



CADRE DE VIE - suite

FRELONS ASIATIQUES

Non content d'être un danger pour l'homme, le frelon asiatique est un fléau pour les abeilles et la biodiversité française.

Mars et avril est la période de reproduction et de nidification des frelons asiatiques.

Si vous trouvez un nid de frelons asiatiques surtout ne touchez pas, appelez la CCPM au 01 60 73 44 00 qui vous accompagnera dans vos démarches ou sur leur site : <https://paysdemontereau77.fr/contact-2-copy/>

Comment les éloigner naturellement ?

Vous pouvez aussi réaliser vous même un piège à frelons asiatiques: Munissez-vous d'une bouteille plastique et remplissez la à moitié d'1/3 de bière, 1/3 de vin blanc et d'1/3 de sirop de cassis.

Ensuite, percez au dessus des liquides 3 trous d'1cm pour permettre le passage des frelons. Le mélange est à renouveler toutes les semaines et ne doit pas excéder 10cm de hauteur.



La CCPM prend en charge depuis le 1er janvier 2021 la destruction des nids sur le territoire.



Comment les reconnaître ?



Que faire pour s'en débarrasser ?

N'intervenez pas seul ! Le frelon asiatique devient agressif s'il se sent menacé et vous risquez de provoquer une attaque collective.

VIE PRATIQUE

RAPPELS DES REGLES !

- **LES SACHETS A DEJECTIONS CANINES**

Dernièrement, trois jeunes enfants ont été "attrapés" à vider l'un des distributeurs de sachets à déjections canines avec "l'excuse" qu'ils avaient des chiens, sans pour autant être en promenade avec l'un des leurs.

Chacun en détenait une dizaine : ils ont été priés de les remettre dans le distributeur.

C'est une problématique que nous rencontrons depuis plusieurs mois : les distributeurs sont régulièrement pillés.

Les sachets sont mis à disposition de tous les propriétaires de chiens afin que chacun puisse collecter les plus ou moins petits dépôts de leurs compagnons et non pour en faire des « bombes à eau »!

Cela permet de maintenir les aménagements LOCAUX en bon état de propreté mais EN AUCUN CAS les sachets ne sont prévus pour en faire un usage "personnel" au-delà des abords des distributeurs. Ainsi ils restent disponibles pour tous et cela participe du bien vivre ENSEMBLE !



VIE PRATIQUE - suite

- **TRAVAUX** : Nous vous rappelons qu'un dossier doit être rempli et déposé en mairie lorsque vous voulez entreprendre des travaux : réfection d'un mur, changement d'une clôture, ravalement de façade, pose d'une fenêtre de toit, construction d'une véranda, ...

Le Plan Local d'Urbanisme est disponible sur le site internet de la commune et vous aidera dans votre projet.

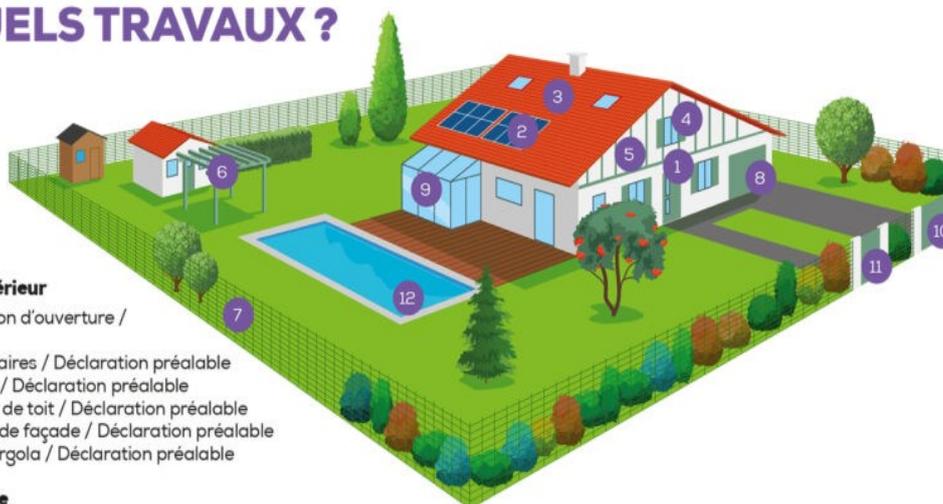
Entreprendre des travaux sans autorisation peut exposer le propriétaire à des poursuites administratives, voire judiciaires, et à devoir remettre à l'état initial.

Les formulaires sont disponibles en mairie et sur le site internet du service public : service-public.fr (fiches pratiques-logement-urbanisme)

N'hésitez pas à questionner la mairie au 01.64.32.15.53.



QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?



Je modifie l'aspect extérieur

1. Création ou modification d'ouverture / Déclaration préalable
2. Pose de panneaux solaires / Déclaration préalable
3. Rénovation de toiture / Déclaration préalable
4. Installation de fenêtre de toit / Déclaration préalable
5. Ravalement, peinture de façade / Déclaration préalable
6. Construction d'une pergola / Déclaration préalable

Je construis une annexe

7. Construction abri de jardin, local technique, carport...
 - Moins de 5 m² SP* ou ES* / Aucune formalité
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* / Déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* / Permis de construire
8. Aménagement de garage en pièce habitable avec modification de l'aspect extérieur / Déclaration préalable

Je réalise une extension

9. Construction pièce supplémentaire, véranda, terrasse couverte...
 - EN ZONE URBAINE (U)
 - Moins de 40 m² SP* ou ES* / Déclaration préalable
 - Plus de 40 m² SP* ou ES* / Permis de construire
 - DANS LES AUTRES ZONES (A, N, AU)
 - Moins de 20 m² SP* ou ES* / Déclaration préalable
 - Plus de 20 m² SP* ou ES* / Permis de construire

J'installe un portail ou une clôture (à l'alignement ou en limite séparative)

10. Édification ou modification de la clôture / Déclaration préalable
11. Création ou modification de l'accès / Déclaration préalable

J'installe une piscine enterrée ou hors sol

12. Piscine démontable / Aucune formalité
- Piscine de 10 à 100 m² / Déclaration préalable
- Piscine de plus de 100 m² / Permis de construire

*SP : Surface de Plancher / ES : Emprise au Sol

- **BRUIT** : La bonne entente entre voisins est primordiale et s'entretient. Le respect des droits et des devoirs de chacun est le meilleur moyen d'éviter des litiges et de continuer à profiter du bon vivre à Es-mans.

Utilisation des engins à moteur bruyants :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, sont autorisés :

- du lundi au vendredi de 7h00 à 20h00,
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Nous vous rappelons également que les aboiements peuvent être considérés comme des nuisances sonores, encadrées par l'article R. 1336-5 du Code de la santé publique qui interdit tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité.



Pour des sorties tranquilles : apprenons à éviter les tiques !



© iStockphoto.com - CC BY-NC 4.0 (pour les photos et vidéos : Shutterstock)

Par leur morsure, certaines tiques transmettent des bactéries qui causent des maladies. **La plus connue est la maladie de Lyme**, qui peut causer des dommages neurologiques graves. Vous pouvez croiser des tiques lors de promenades, de sorties sportives ou d'activités professionnelles.



Comment éviter les maladies vectorielles à tiques ?

1. En pharmacie, achetez un **tire-tique** et un **répulsif à base de DEET** (veillez à bien respecter les consignes et contre-indications du fabricant).

2. Lors de sorties **en forêt, dans les champs ou les prairies**, emmenez votre tire-tique, **portez des vêtements longs et couvrants** même s'il fait chaud, et utilisez votre répulsif.



© iStockphoto.com - CC BY-NC 4.0

Tournez dans n'importe quel sens jusqu'à ce que la tique se détache.

3. De retour à la maison, **inspectez-vous minutieusement, surtout dans les creux humides** où les tiques aiment se nicher (aisselle, entre les orteils, aine, cou,...). Regardez bien, car la morsure est indolore !

4. Si vous avez été mordu-e par une tique, retirez-la avec votre tire-tique, puis désinfectez la zone avec de l'alcool. **Il ne faut pas brûler la tique ni y mettre de l'éther.**

5. Surveillez la morsure pendant 3 semaines. Observez si un érythème migrant apparaît : c'est une irritation de la peau qui ressemble à une cible (rouge sur les peaux claires, grise sur les peaux foncées). Dans ce cas, **consultez un médecin.**



© iStockphoto.com - CC BY-NC 4.0

VIE PRATIQUE - suite

LA MAISON DE TOM EST OUVERTE

Le Sirmotom se modernise et se rapproche de ses usagers.

Depuis le 1er mars, la **Maison de Tom** est ouverte à Montereau

Cet espace est désormais :

- Le site d'accueil unique du public pour toutes les démarches concernant le Sirmotom
- Un point d'apport volontaire pour y déposer vos textiles, emballages, piles, ampoules, smartphones et petits appareils électriques
- Un espace pour les formations des agents du Sirmotom
- Un Répar'café chaque deuxième mercredi du mois

La Maison de Tom est située **14 rue du calvaire à Montereau** (en face de la salle Rustic).

Elle vous reçoit :

- **Du lundi au vendredi** : de 9h30 à 12h puis de 14h à 18h
- **Le samedi matin** : de 9h30 à 12h



NOUVEAUX ARRIVANTS et SENIORS DE PLUS DE 65 ANS (2025)

RAPPEL

Installés sur la commune récemment
(propriétaire ou locataire)

Ou âgés de 65 ans cette année ?

**Faites vous connaître en Mairie afin d'être recensé
pour les manifestations et festivités communales :**

- Pour les nouveaux arrivants : Une matinée d'accueil est organisée chaque début d'année pour vous accueillir, faire connaissance et vous présenter la commune ;
- Pour les seniors : Participer chaque année aux festivités organisées par le C.C.A.S de la commune (Centre Communal d'Actions Sociales)

Pour cela, veuillez passer en mairie ou nous contacter par téléphone ou par mail.

(Cf. dernière de couverture)

RECENSEMENT CITOYEN à partir de 16 ans

RAPPEL : VOUS AVEZ 16 ANS RÉVOLUS,

VENEZ EN MAIRIE POUR VOUS FAIRE RECENSER !

Muni de votre pièce d'identité, votre livret de famille, un justificatif de domicile .

**3ème période 2025 : Enfants nés
du 1er juillet au 30 septembre 2009**



TRAVAUX

AU PROGRAMME en 2025

Dans la poursuite du programme de travaux engagé depuis plusieurs années, le budget voté en avril permet d'investir dans la réalisation de différents travaux parmi lesquels :

Au lavoir :

- * la rénovation complète du bâtiment avec une amélioration de sa visibilité. Ce programme est réalisé grâce au mécénat de la société « Générale du Solaire », qui a investi dans un projet privé sur le territoire de la commune et le concours de la Fondation du Patrimoine.



A l'église et ses abords :

- * la stabilisation et l'éclairage du chemin Guillaume Briçonnet (de l'église à l'école), ainsi que la pose d'une clôture en limite de la pâture : les travaux avaient été retardés jusqu'alors par les importantes intempéries de 2024,
- * le complément de l'alignement de tilleuls, rue de l'église,
- * des aménagements définitifs en protection des projecteurs encastrés au sol.



A la maison des associations :

- * l'installation de panneaux photovoltaïques sur le versant sud de la toiture. Cette réalisation se fait cette année sans le concours financier de la Région.

A la mairie :

- * le traitement des remontées capillaires dans les murs du bâtiment.

Concernant l'éclairage public :

- * la poursuite du programme de remplacement des luminaires énergivores : prévu se terminer en 2027.

Gageons que la météo 2025 sera favorable à la bonne exécution des travaux prévus.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'avancement des réalisations dans vos prochains « Fil du Ru ».

RENOVATION DU LAVOIR

La commune valorise son patrimoine vernaculaire et engage la rénovation de son lavoir.

Le lavoir est le premier édifice installé le long du rû. Disposant à proximité d'une source d'eau régulière et abondante, propre et pure, les habitants l'ont installé là où la qualité de l'eau en a fait une référence pour les lavandières de la commune et des villages voisins.

Lieu de rencontre, il participait à la vie collective et rassemblait les familles qui n'avaient pas de lavoir privé.



Le temps a conduit à la détérioration de plusieurs éléments du bâtiment.

Décidé en 2024, le projet de la commune prévoit une amélioration de la visibilité du site et une rénovation complète du bâtiment. Les travaux sont prévus au 3^{ème} trimestre de cette année et s'étaleront sur plusieurs semaines.

Les travaux envisagent un élargissement de l'ouverture en pignon et le remplacement de la porte en bois par une porte ferronnée.

Les travaux de rénovation comprendront :

- * la réfection complète du dallage et la repose des margelles,
- * la révision de la charpente et la remise en état de la couverture,
- * la réfection des joints des murs en pierres et la réalisation d'un enduit sur les murs en parpaings,
- * la réalisation de 3 fresques décoratives en lien avec l'activité du lavoir.

Le revêtement de la chaussée devant la grille du lavoir sera modifié afin de mieux identifier le passage du ru sous celle-ci.

FINANCES - BUDGET 2025

LE PROJET DU BUDGET 2025

Les quatre pages qui suivent représentent la situation financière de la commune au sortir de l'année 2024 ainsi que le budget prévisionnel de 2025.

Le compte administratif 2024 qui récapitule l'ensemble des opérations comptables effectuées dans l'année constate un résultat brut de fonctionnement excédentaire de 193 475,34 € alors que le budget d'investissement présente un excédent brut de 179 926,49€.

Corrigé du résultat de l'année précédente, le résultat global cumulé fin 2024 dégage un excédent de fonctionnement de 646 035,12€ alors que le budget d'investissement affiche un déficit brut de 348 386,02€ qui se stabilise à 170 776,68€ une fois les restes à réaliser intégrés.

Le résultat final est donc de 475 258,44€ que l'on retrouve au budget 2025 dans le report N-1 en recette de fonctionnement.

Malgré le fait que la fiscalité attendue de 130 000€ consécutive aux nouvelles installations au Petit Fossard n'ait pas été versée l'an dernier et affecte le résultat d'investissement, notre comptabilité communale affiche un résultat satisfaisant.

En effet, l'analyse des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) fait apparaître que tous les ratios comptables de notre commune sont au vert au terme de l'année 2024 et que notre commune se situe en bonne situation financière. *

Concernant le budget 2025, cette fiscalité retardée évoquée ci-dessus est donc intégrée au budget 2025. Le remboursement de la taxe d'aménagement initialement perçue pour le projet de la salle de sport doit, compte tenu du retrait du projet, être remboursée et vient impacter de 82 000 € les capacités de la commune cette année.

Cependant, les taxes des nouvelles installations (Foir'Fouille, le parc photovoltaïque et plus tard le garage Toyota) viendront favorablement affecter nos ressources.

Ces sommes concernant les taxes d'aménagement apparaissent au chapitre 10 en investissement, dépenses et recettes.

Ainsi, le budget voté cette année permet de terminer les travaux autour de l'église, notamment le cheminement vers l'école et également la protection des espaces gravillonnés. Y figure également la rénovation du Lavoir qui débutera prochainement pour un montant estimé à 62 000 €.

La pose de panneaux photovoltaïques sur la maison des associations est également prévue cette année avec une estimation de travaux à hauteur de 35 000 €.

Le dernier poste de dépenses d'investissement concerne le financement des études permettant la mise à niveau de différentes parties de notre PLU. Trois procédures sont en cours, une pour adapter les conditions du développement de l'activité de maraîchage au tertre Blanc, et deux autres pour mettre le PLU en compatibilité avec le projet de développement économique au Fossard Est.

Les dépenses récurrentes concernent l'entretien des bâtiments et leur amélioration ainsi que les moyens alloués au service technique figurent également au budget.

Pour le fonctionnement, le poste supplémentaire au secrétariat impacte le budget de fonctionnement au chapitre 12. L'augmentation des coûts des charges et des fournitures est également prise en compte au même chapitre.

La participation aux instances externes apparaît au chapitre 65 et concerne la participation au syndicat des écoles, au syndicat des transports et au Milobem.

Les dépenses sont maintenues à l'essentiel. Le budget proposé est établi en conservant les taux d'imposition constants. Il est construit de sorte à ne pas devoir recourir à l'emprunt.

La commune continue de se désendetter, la charge de la dette sur le budget cette année est de 52 224€ capital et intérêts.

Enfin, la réserve de trésorerie permettant le roulement quotidien est ventilée sur un compte en dépenses de fonctionnement pour un montant de 243 634,10€.

* Ratios 2024 (source DGFIP)



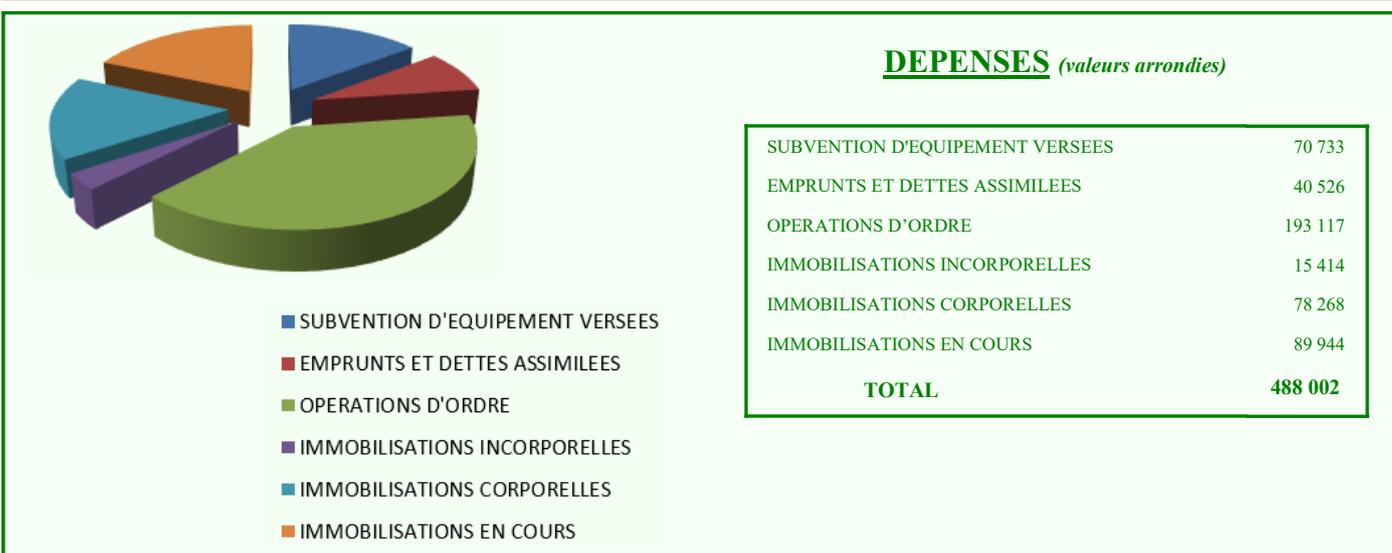
Critères	Note de la commune	Seuil d'alerte	Seuil de criticité	Moyenne nationale de la strate en 2024
Coefficient d'autofinancement courant (CAC)	0,78	> 0,95	> 1,05	0,88
Coefficient de rigidité des Charges structurelles (RIGID)	44,23%	> 50%		43%
Couverture des Charges par le fond de roulement (en jours)	286 j	< 60 j	< 30 j	240 j
Ratio d'endettement en années de produits réels de fonctionnement	0,89	> 1,14	> 1,61	0,5
Capacité de désendettement (en années de CAF brute)	3,2	> 7	10	3
Ratio d'indépendance financière	0,09	> 0,1	> 0,15	0,04
Taux d'épargne brute (> 15% = bonne gestion)	27,74%	< 10 %	< 7%	

FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Chaque année, la commune vote son budget au premier trimestre de l'année. Dès l'année terminée, un bilan des dépenses et des recettes permet de connaître l'état financier de la commune et sa capacité à engager des moyens sur les projets à venir. Vous trouverez ci-après ce bilan appelé « compte administratif » pour l'année 2024.

Il se divise en deux sections : une destinée à l'Investissement, correspondant aux actions apportant du patrimoine à la commune, et l'autre au Fonctionnement.

SECTION D'INVESTISSEMENT



Analyse :

Le résultat brut de la section d'investissement 2024 s'établit à 179 926 €.

Le calcul du résultat cumulé d'investissement 2024 impose de considérer les éléments suivants :

- Le report d'excédent de l'année 2023 d'un montant de - 528 312 €,
- Les dépenses restant à faire sur les opérations de l'exercice 2024 d'un montant de 167 737 €.
- Les recettes restant à faire sur les opérations de l'exercice 2024 d'un montant de 345 346 €.

Le résultat cumulé s'établit donc de la façon suivante :

REPORT DU DEFICIT DE L'ANNEE 2023	- 528 312
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 EN DEFICIT	179 926
SOLDE RESTE A REALISER 2024 EN DEPENSES 2025	177 609
TOTAL	- 170 777

FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2024 - Suite

La section de fonctionnement correspond aux dépenses liées à l'entretien de la commune et de son patrimoine. En dépenses, on y trouve les charges de personnel, les charges générales telles que le carburant ou l'électricité, les intérêts des emprunts en cours, les coûts de fonctionnement, des charges externalisées comme les écoles, le CCAS, les transports collectifs, et en recettes, principalement les impôts, les taxes et les dotations et compensations ainsi que les revenus de la vente de concessions ou de services (location de salle, ...).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	588 625
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	71 595
PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERS	11 831
PRODUITS FINANCIERS	2
PRODUIT EXCEPTIONNEL	70 733
ATTENUATION DE CHARGES	9 324
OPERATION D'ORDRE NEUTRALISATION DES AMORT.	193 117
AUTRES PRODUITS DE GESTION ET DIVERS	29 487
TOTAL	974 714

dont

TAXES FONCIERE ET D'HABITATION	368 178
FONDS DE COMPENSATION	99 003
DROITS DE MUTATION	34 797
AUTRES TAXES	67 610



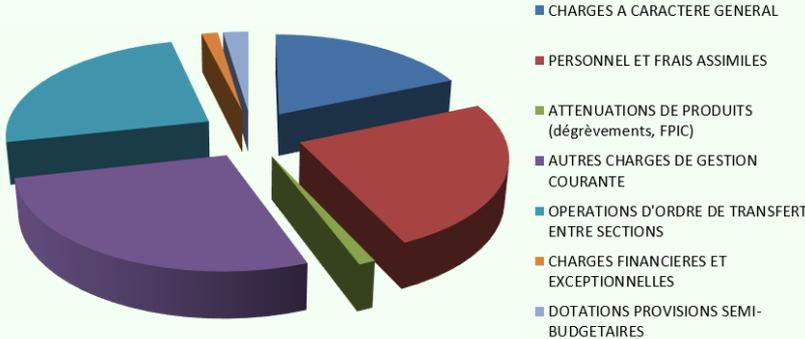
DEPENSES (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	780 970
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
ATTENUATIONS DE PRODUITS (dégrèvements, FPIC)	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	
DOTATIONS PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	
OPERATIONS D'ORDRE	
TOTAL	
144 687	
192 204	
8 970	
212 293	
193 117	
11 698	
18 000	
-	

dont

PARTICIPATIONS :	
SYNDICAT DES ECOLES	122 247
TRANSPORTS (SITCOME)	5 639
SERVICE INCENDIE	14 016
CCAS	5 000

SUBVENTIONS :	
COMITE DES FETES	6 000
ASL ESMANS	500
APEEEB	100
AIDE A DOMICILE	100
AUTRES	530



Analyse :

Le résultat brut de la section de fonctionnement 2024 s'établit à un excédent de 193 745 €
 Le calcul du résultat cumulé de fonctionnement reprend le résultat de l'année 2023 qui était de + 452 290€ et s'établit à la somme de + **646 035 €** dont **170 777 €** en excédents de fonctionnement capitalisés en recette d'investissement.

FINANCES - BUDGET 2025

Le budget 2025 répond aux objectifs de projets et aux charges de la commune. Cette année encore, il faut intégrer les conséquences de la continuité des baisses de dotations données par l'Etat. En effet, la dotation forfaitaire de l'Etat passe de 18 575 € perçus en 2024 à 14 942 € annoncés en 2025 (101 860 € en 2013).

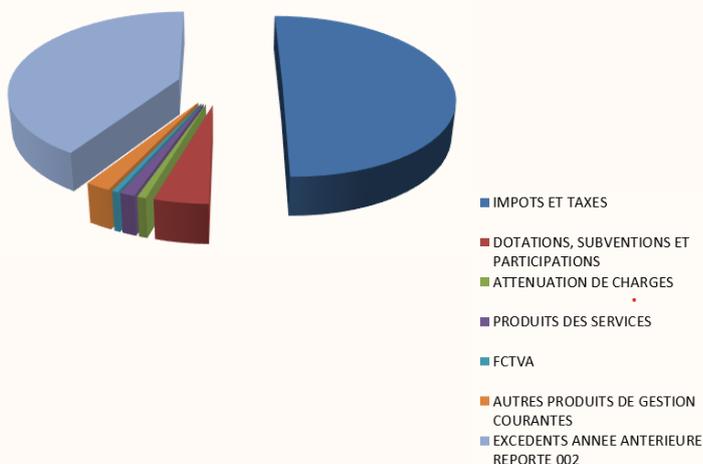
Les recettes de fonctionnement 2025 intègrent le résultat de fonctionnement de 2024, soit la somme de 475 258 € qui est donc affectée sur la ligne « Excédents année antérieure reportés ».

Une somme de 192 640 € est prévue en dépenses pour autofinancer le budget d'investissement, elle figure à la ligne « Virement à la section d'Investissement ».

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES (valeurs arrondies)

IMPOTS ET TAXES	582 594
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	50 385
ATTENUATION DE CHARGES	8 315
PRODUITS DES SERVICES	14 020
FCTVA	6 000
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES	23 400
TOTAL	684 714



Auxquelles s'ajoutent :

EXCEDENTS ANNEE ANTERIEURE REPORTEES	475 258
TOTAL	1 159 972

DEPENSES (valeurs arrondies)

CHARGES A CARACTERE GENERAL	456 047
PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	228 760
ATTENUATION DE PRODUIS	10 850
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	242 620
CHARGES FINANCIERES (Intérêts d'empruns)	11 055
DOTATIONS AUX PROVS POUR DEPRECIATION	18 000
VIREMENT DE LA SECTION INVESTISSEMENT	192 640
TOTAL	1 159 972

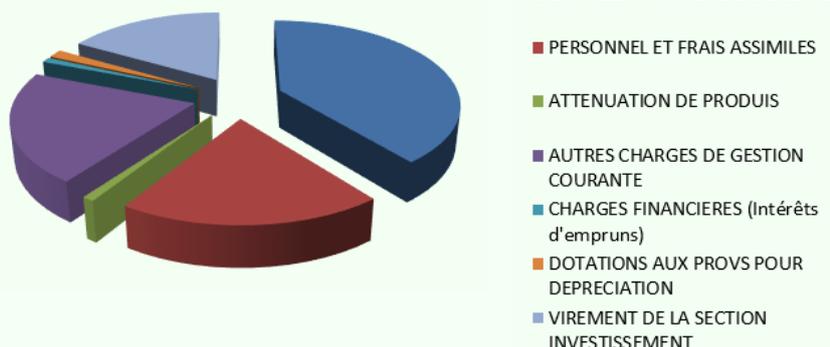
dont

PARTICIPATIONS :

SYNDICAT DES ECOLES	132 397
TRANSPORTS (SITCOME)	15 289
SERVICE INCENDIE	14 185
CCAS	10 000

SUBVENTIONS :

COMITE DES FETES	6 000
SPORT ET LOISIRS D'ESMANS	1 000
SERVICE D'AIDE A DOMICILE	100
SOUVENIR ET DE LA MEMOIRE D'ESMANS	200
AUTRES	650
TOTAL	7 950



FINANCES - BUDGET 2025 - Suite

Le compte administratif de 2024 (hors restes à réaliser) constate un résultat du budget d'investissement de - 348 386 € qui doit être affecté sur la ligne « Résultat antérieure reporté » (ce résultat est à comparer avec la balance positive des « Restes A Réaliser 2024 » d'un montant de 177 609 €).

L'alimentation du budget d'investissement est complétée par le virement de section à section de 192 640 €.

Le budget d'investissement intègre les sommes nécessaires à la rénovation de l'Eglise et ses abords ainsi qu'à d'autres projets plus modestes pour l'amélioration du cadre de vie. Il intègre également le remboursement du capital des échéances d'emprunts 41 175 € ; les intérêts sont payés par le budget de fonctionnement.

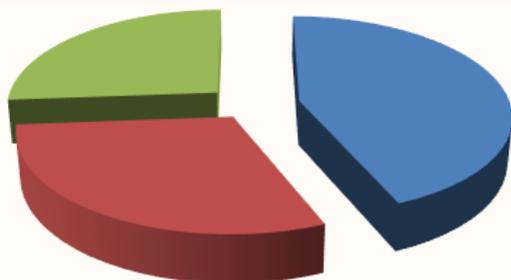
SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES * (valeurs arrondies)

DOTATION ET FONDS DIVERS	321 882
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	220 631
VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	192 640
TOTAL	735 153

dont

FCTVA	17 214
TAXE AMENAGEMENT	133 891
TOTAL	151 105



- DOTATION ET FONDS DIVERS
- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
- VIRT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

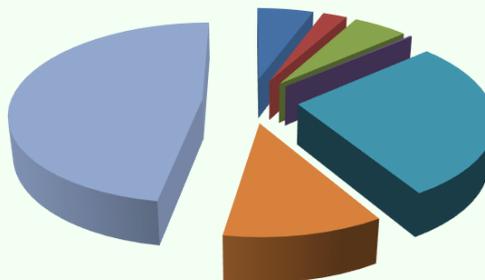
* y compris les restes à réaliser 2024

DEPENSES * (valeurs arrondies)

EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES	41 175
DOC URBA ET CADASTRE	17 954
IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000
SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 700
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	203 938
DOTATIONS FONDS DIVERS	82 000
TOTAL	386 767

Auxquelles s'ajoute:

RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	348 386
TOTAL	735 153



- EMPRUNT ET DETTES ASSIMILES
- DOC URBA ET CADASTRE
- IMMOBILISATIONS EN COURS
- SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- DOTATIONS FONDS DIVERS
- RESULTAT ANTERIEUR REPORTE 001

* y compris les restes à réaliser 2024

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 MARS 2025 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, BLAVOT, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, POU-MAREDES THOMERET.

Absents excusés : MME VIGNOLI, MM DELALANDRE, DUFRESNE.

Secrétaire de Séance : M. BLANCHOT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de l'article L.1612-1 du CGCT à hauteur maximale de 84 065,70 €, soit 25% de 336 262,81 €.

Il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

- Chapitre 20 :	20 000,00 €
- Chapitre 204 :	17 683,20 €
- Chapitre 21 :	24 682,50 €
- Chapitre 23 :	21 700,00 €

à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 dans les limites de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2024, tels que répartis ci-dessus.

ADHESION 2025 CAUE77

à l'unanimité,

CONFIRME son adhésion à la CAUE77 pour l'année 2025

AUTORISE le règlement de 50,00 € pour cette adhésion qui sera inscrit au compte 6281 du budget de la commune 2025.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'exercice 2025 de la façon suivante :

- Association des Donneurs de Sang de MFY	50 €
- Secours Populaire Français	100 €
- Service d'Aide à Domicile Bassée	100 €
- Environnement Bocage Gâtinais	50 €
- Ligue contre le cancer	150 €
- Comité des Fêtes	6 000 €
- FACIL	130 €
- Restos du cœur	170 €

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025—ASL

à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 1 000,00 € à l'association Sports & Loisirs, pour l'exercice 2025.

ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025 - ASETM

à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention d'un montant de 200,00 € à l'association du souvenir et de la mémoire d'Esmans, pour l'exercice 2025.

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM : Par adhésion de la commune de Saint-Soupplets

à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint-Soupplets.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

MODIFICATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DE LA REGIE DE RECETTE

à l'unanimité,

MODIFIE l'article 5 : Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : en numéraire ;
- 2° : par chèques bancaire, postaux, ou assimilés ;
- 3° : CB à distance (PAYFIP)

Elles sont perçues contre remise à l'utilisateur d'un reçu.

MODIFICATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES SYNDICATS INTER-COMMUNAUX ET AUTRES ORGANISMES

à l'unanimité,

APPROUVE la modification suivante :

- MILOBEM : (1 titulaire et 1 suppléant)

- Titulaire : Madame Audrey BLAVOT
- Suppléant : Monsieur Rémi THOMERET.

SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE

à l'unanimité,

Il est proposé au Conseil Municipal d'Esmans de contribuer à soutenir les victimes du cyclone CHIDO à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Faire un don d'un montant de 500,00 €
- A la Protection Civile

APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte.

SOUSCRIPTION D'UN MARCHÉ DE DÉTECTION ET GÉORÉFÉRENCIEMENT DES RÉSEAUX ET LEVÉS DE FOND DE PLAN AUPRES DU SDESM AGISSANT EN CENTRALE D'ACHAT PUBLIQUE

à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le bénéfice de la Centrale d'achat du SDESM pour le marché de Détection et géoréférencement des réseaux et levé de fond de plan sur différents territoires en Seine-et-Marne.

APPROUVE la convention de souscription proposée par le SDESM.

AUTORISE Monsieur Le Maire à exécuter le marché transféré par le SDESM.

DECIDE de verser la contribution au SDESM.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

AIDE DE SOLIDARITÉ AUX COMMUNES ET EPCI SEINE ET MARNAIS TOUCHÉS PAR LES INONDATIONS

à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une aide financière de 500,00 € aux communes et EPCI seine-et-marnais sinistrés par le biais de l'AMF77.

Questions diverses :

Règlement Local de Publicité

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de Règlement Local de Publicité est mis à l'enquête publique du 10 mars 2025 au 09 avril 2025. Cette information est publiée sur tous les supports de communication numérique et dans le fil du ru qui sera édité la semaine prochaine, et a également été affichée sur les panneaux de la commune. Il invite les membres du Conseil Municipal à consulter ce projet soit sur le site internet de la commune soit à l'accueil de la mairie et de laisser éventuellement une contribution.

Commémoration

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le mercredi 19 mars à 15h30 aura lieu la commémoration relative à la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Nuisible

Madame TREF informe le Conseil Municipal qu'une administrée lui a signalé la présence de ragondins dans le ru, au niveau de la rue des Potelles. Monsieur BLANCHOT a pris note de cette information et va en informer le garde-chasse en charge des pièges.

Stationnement

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal que l'effacement du marquage au sol le long de la source rue de la Fontaine incite les automobilistes à se garer à cet endroit. Ces stationnements créent un blocage de la circulation et rend l'accès quasi-impossible aux boîtes aux lettres.

Monsieur Le Maire annonce au Conseil Municipal qu'une étude sera effectuée afin de trouver une solution.

L'ensemble du Conseil Municipal constate que le stationnement reste une problématique majeure sur l'ensemble de la commune.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un système de verbalisation a été mis en place.

Monsieur POUMAREDES précise que ce système entraîne des délais de traitement importants et qu'une étude est en cours pour mettre en place un système PVE (Procès-Verbal Electronique) permettant d'accélérer le traitement des verbalisations pour le stationnement.

Enquête de la vitesse et fréquence de passage - rue de la Fontaine

Madame TREF demande si les résultats de l'enquête de vitesse et fréquence de passage, rue de la Fontaine ont été trans-

mis à la Mairie. Monsieur BLANCHOT confirme leur réception, mais précise qu'ils n'ont pas encore été analysés.

Chemin des Sablons

Madame TREF informe le Conseil Municipal que des arbres et des branches gênent le passage sur le chemin des Sablons. Monsieur BLANCHOT précise qu'il se rendra sur place pour évaluer la situation et déterminer les actions à entreprendre.

City-Stade

Madame BLAVOT rapporte aux membres du Conseil Municipal que les jeunes de la commune souhaitent l'installation d'éclairage au City-Stade. Monsieur Le Maire en prend bonne note et examinera les solutions permettant d'y répondre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

SÉANCE DU 08 AVRIL 2025 à 20 h 30

Présidence : M. J-Jacques BERNARD, Maire

Présents : MMES BLAVOT, BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DU-FRESNE, POUMAREDES, THOMERET.

Absents excusés : M. VIGNOLI, M. DELALANDRE.

Secrétaire de Séance : M. DEVAUX.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 05 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉTERMINATION DES TARIFS POUR LA FÊTE DE L'ÉTÉ

9 voix pour et 1 abstention,

FIXE les tarifs pour la participation au repas de la fête de l'été :

Pour les Esmanais :	- Adulte : 15,00 €
	- Enfant : 5,00 €
Pour les conjoints d'Esmanais :	- Adulte : 25,00 €
Pour le Non-Esmanais :	- Adulte : 40,00 €
	- Enfant : 10,00 €

CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DE LA CLASSE ULIS AVEC LA COMMUNE DE VARENNES-SUR-SEINE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

à l'unanimité,

DECIDE de passer convention avec la commune de Varennes-Sur-Seine pour les frais de scolarité d'un enfant de la commune d'Esman en classe ULIS pour l'année scolaire 2024-2025 d'un montant total de 550 €.

ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION 2025—CCAS

à l'unanimité,

ATTRIBUE au C.C.A.S. une participation de 10 000 € pour l'exercice 2025.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de Madame la Comptable Publique

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par Madame la Comptable Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET « BIENS EN LOCATIONS »

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2024 qui se décomposent ainsi:

Exercice 2024

Section Fonctionnement :	Section Investissement :
Recettes : 8 174,66 €	Recettes 0 €
Dépenses 12 543,72 €	Dépenses 0 €
Total section : 4 369,06 €	Total section 0 €
Report N-1 15 658,24 €	Report N-1 1 308,03 €

Sous-total 2024 1308.03 €

Reste à réaliser 2024 0 €

Cumul 2024 : 11 289.18 €

Cumul 2024 : 1308.03 €

Résultat cumulé Total 2024 : 12 597.21 €

à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATIONS DU RESULTAT 2024 DU BUDGET « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

AFFECTE

- Le résultat d'investissement de 1 308.03 € au compte 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* en recette d'investissement.

- Le résultat de fonctionnement de 11 289.18 € au compte 002 *résultat d'exploitation reporté* en recettes de fonctionnement.

BUDGET PRIMITIF 2025 « BIENS EN LOCATION »

à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 « Biens en Location » de la commune qui s'établit en équilibre à :

Section de fonctionnement	19 209.84 €
Section d'investissement	1 308.03 €

COMPTE DE GESTION 2024 DU BUDGET COMUNAL

à l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion de Madame la Comptable Publique.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par Madame la Comptable Publique, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée des résultats de clôture de l'exercice 2024 qui se décomposent ainsi:

Exercice 2024

Section Fonctionnement :	Section Investissement :
Recettes : 974 714,88 €	Recettes : 667 929,25 €
Dépenses : 780 969,54 €	Dépenses : 488 002,76 €
Total section : 193 745,34 €	Total section : 179 926,49 €
Report N-1 452 289,78 €	Report N-1: 528 312,51 €

Sous-total 2024 : 348 386,02 €

Reste à Réaliser 2024 : 177 609,34 €

Cumul 2024 : 646 035,12€ **Cumul 2024** : 170 776,68 €

Résultat Cumulé Total 2024 : 475 258,44€

à l'unanimité,

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DU BUDGET COMMUNAL

à l'unanimité,

AFFECTE

- le résultat d'investissement de **348 386.02€** au compte 001 *solde d'exécution de la section d'investissement reporté* en dépense d'investissement
- le résultat de fonctionnement comme suit :
170 776.68€ au compte 1068 *excédents de fonctionnement capitalisés* en recette d'investissement;
475 258.44€ au compte 002 *excédents antérieurs reportés* en recette de fonctionnement.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

à l'unanimité

VOTE les taux des taxes pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe Foncière Bâti : 32,28%
 - Taxe Foncière Non Bâti : 35.79%
 - Taxe Habitation Résidence Secondaire : 10,92%
- Sans changement par rapport à 2024.

BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE

à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la commune qui s'établit en équilibre à :

Section de fonctionnement	1 159 972.44€
Section d'investissement	735 152.82€

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi relevant du cadre d'emploi d'ad-joint technique territorial.

MISE EN COMPATIBILITE PLAN LOCAL D'URBANISME – BILAN DE LA CONCERTATION

à l'unanimité.

TIRE un bilan favorable de la concertation préalable relative à la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune d'ESMANS concernant un projet d'aménagement au Fossard Est.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE «MONTEREAU-PORTE DE PARIS» - POLITIQUE TARIFAIRE PRÉFÉRENTIELLE CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS AU « MAJESTIC -SCENE DE MONTEREAU »

à l'unanimité,

AUTORISE monsieur, le Maire, à signer la convention avec la Société Publique Locale « Montereau-Porte de Paris ».

Questions diverses :

La parole est donnée à Madame TREF qui souhaite intervenir par différentes questions relatives aux déplacements sur la commune.

Ru, rue des Potelles

Madame TREF demande s'il y a des projets de stabilisation des berges rue des Potelles, sachant que le lit du ruisseau creuse parfois profondément sous les berges, et fragilise la chaussée.

Monsieur Le Maire répond qu'une opération de réfection était bien au programme des travaux planifiés par la CCPM en 2025, comme cela est mentionné dans le dernier journal de la CCPM, mais que par un courrier reçu le 07 avril 2025, le vice-président délégué à la voirie de la CCPM annonce que la CCPM n'est pas compétente pour intervenir sur des travaux de stabilisation de cette berge et que considérant le bon état de la voirie, la CCPM ne réalisera pas de travaux de voirie sur la rue des Potelles en 2025. (NDLR n°1)

Circulation rue des Potelles

Madame TREF souhaite que cette chaussée soit passée en allée piétonne et réserver son utilisation aux riverains et services uniquement.

Une réflexion sera menée afin de pouvoir donner une réponse à Madame TREF.

Stationnement gênant devant l'école

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal que divers véhicules stationnent brièvement sur le trottoir en face de l'école, coté pré et passage de l'Eglise, obligeant les piétons à se déporter sur la route (ou sur le terre-plein herbeux).

Elle trouve dommage qu'une sortie d'école présente un caractère dangereux dû à l'incivisme de certains.

Monsieur Le Maire souligne que les automobilistes stationnant sur le trottoir sont principalement des parents d'élèves déposant leurs enfants à l'école et que leur stationnement irrégulier ne dure que peu de temps.

Pour la problématique de la sécurité, il est souligné que les passages piétons ne sont pas obstrués par les stationnements et permettent l'accès à l'école de façon cadrée.

Une réflexion sera menée en se rendant sur place afin de voir si une solution doit et peut être trouvée.

Vitesse excessive devant l'épicerie rue grande

Madame TREF informe les membres du Conseil Municipal que beaucoup d'administrés déplorent les excès de vitesse dans le village, et notamment sur la Grande Rue, qui est une départementale, au niveau du bar-tabac.

Elle informe que les villageois aimeraient faire quelque chose pour inciter le Département à agir en mettant des dispositifs de voiries plus dissuasifs et à cette fin proposent une pétition pour tenter d'appuyer la demande de la commune.

Monsieur Le Maire indique que sur l'ensemble du village la vitesse est limitée à 30 km/h. Il mentionne qu'il va demander l'avis du Département afin de voir quelles mesures peuvent être prises face à cette situation.

Rue de la Fontaine

L'étude de fréquentation et vitesse rue de la fontaine depuis la mise à sens unique du bas de la rue d'Enfer met en évidence une hausse de la vitesse sur cet axe. Madame TREF s'interroge sur le positionnement à prendre.

Monsieur BLANCHOT confirme que la vitesse moyenne relevée est passée de 34 km/h à 41 km/h.

Rue d'Enfer

Madame TREF rapporte au Conseil Municipal que les habitants du haut de la rue d'Enfer demandent quand leur chaussée sera réaménagée (stabilisation des accotements, route).

Monsieur Le Maire précise que la réfection de la rue d'enfer est prévue d'être faite en même temps que les travaux d'enfouissement de réseau et si besoin de refonte des réseaux d'eau potable.

L'étude de cette opération réalisée l'année prochaine définira les coûts et délais de réalisation.

Toutefois, les travaux commenceront par la partie basse de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

NDLR :

⇒ N°1. Après échange avec la CCPM, les travaux sont à nouveau en programme.

SÉANCE DU 25 JUIN 2025 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Jacques BERNARD.

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POU-MAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VIGNOLI, MM DELALANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : Madame BREANT

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 08 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

Aucune observation n'est apportée sur les décisions prises par le Maire au titre de ses délégations :

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

DECISION N°	OBJET	SOCIETE	MONTANT TTC
DM 2025-03-06/01	Mise en compatibilité PLU	EU CREAL	10 920 €
DM 2025-04-28/01	ANNULATION DE LA DM 2023-11-20/01 - Travaux chemins école et église dans le cadre de la restauration de l'église	DELARUE	-15 708 €
DM 2025-04-28/02	Travaux chemins école et église dans le cadre de la restauration de l'église	OLMTP	17 760 €
DM 2025-05-21/01	Travaux éclairage public, dans le cadre de la réduction de la consommation d'énergie	HELP	2 455 €
DM 2025-05-28/01	Travaux de protection anti-pigeon dans le cadre de la mise en valeur et protection de l'Eglise	CLEAN PIGEON	15 571 €
DM 2025-06-10/01	Maçonnerie avec charpente et couverture dans le cadre de la rénovation du lavoir	GEAE BATIMENT	45 631 €
DM 2025-06-10/02	Création et installation d'un portillon dans le cadre de la rénovation du lavoir	SAS ATELIER CHRISTOPHE VANDAELE	3 852 €
DM 2025-06-10/03	Travaux de peinture dans le cadre de la rénovation du lavoir	JOUBE PEINTURE	4 650 €
DM 2025-06-10/04	Rénovation du lavoir Réalisation d'un tryptique de 3 fois 7m ²	SHADOW'S STUDIO	4 297 €

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré :

MISE EN PLACE D'UNE MUTUALISATION DE L'AGENT DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTEREAU (CCPM) ET LA COMMUNE D'ESMANS

à l'unanimité,

DESIGNE l'agent de prévention mutualisé de la CCPM comme agent Délégué à la Protection des Données pour notre commune et de lui confier les missions qui en découlent.

VALIDE l'avenant à la convention afin de mettre en place la mutualisation de l'agents Délégué à la Protection des Données avec la CCPM.

CONTRAT DE MAINTENANCE D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS D'AIRES DE JEUX ET SPORTIFS

à l'unanimité,

DECIDE de contracter avec la société FORECO SAS pour la maintenance d'entretien des équipements d'aires de jeux et sportifs de la commune.

AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CANNE-ECLUSE RELATIVE AUX FRAIS D'ACCUEIL DES ENFANTS EN CENTRE DE LOISIRS

à l'unanimité,

DECIDE d'établir un avenant à la convention avec la commune de Cannes-Ecluse pour l'accueil des enfants de la Commune, à compter du 1^{er} janvier 2025 pour la prise en charge du différentiel de tarification soit 2 euros par jour pour un total de 800 jours maximum par an.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE MONTEREAU-FAULT-YONNE POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE DES ROUGEAUX

à l'unanimité,

ADOpte le projet de la convention de partenariat avec la commune de Montereau pour l'utilisation de la piscine des Rougeaux, à compter du 01 juillet 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE SAVIGNY-LE-TEMPLE ET QUINCY-VOISINS

à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Savigny-le-Temple et Quincy-Voisins.

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES—RUE D'ENFER

à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM.

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue d'Enfer.

DIT que les travaux, commenceront fin 2026.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

COMPOSITION DE L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTE-REAU

à l'unanimité,

DECIDE de prendre acte de la proposition de la répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'entente locale pour le mandat 2026-2032, qui se présente ainsi :

Communes	Population au dernier recensement	Répartition de droit commun 2026-2030	Composition 2020-2026	Entente locale à la majorité qualifiée 2026-2032
Montereau-Fault-Yonne	21840	26	21	26
Varenes sur Seine	3724	4	4	5
La Grande Paroisse	2899	3	4	4
Saint Germain Laval	2887	3	4	4
Cannes Ecluse	2742	3	4	4
Marolles sur Seine	1793	2	2	2
Voulx	1622	1	2	2
Salins	1171	1	2	2
Esmans	904	1	1	1
Misy sur Yonne	857	1	2	1
La Brosse Montceaux	736	1	1	1
Thoury Ferrottes	653	1	1	1
Noisy Rudignon	592	1	1	1
Blennes	546	1	1	1
Chevry en Sereine	504	1	1	1
Forges	432	1	1	1
Laval en Brie	394	1	1	1
Courcelles en Bassée	214	1	1	1
Montmachoux	228	1	1	1
Diant	196	1	1	1
Barbey	151	1	1	1
TOTAL	45085	56	57	62

APPROBATION DU PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE DE LA COMMUNE D'ESMANS

à l'unanimité,

APPROUVE le projet de Règlement de la Publicité de la Commune d'ESMANS.

MOTION CONTRE LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DE CO2 EN SEINE-ET-MARNE

Par 6 voix pour, 1 voix contre (M. Joël BLANCHOT), 2 abstentions (M. Robert DEVAUX et M. Laurent DUFRESNE),

DEMANDE :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO² à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA

2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

à l'unanimité,

DECIDE de créer un emploi relevant des cadres d'emploi d'adjoint administratif territorial et rédacteur territorial.

QUESTIONS DIVERSES

Nettoyage de la source

Madame TREF interroge sur l'éventualité d'un nettoyage de la source située rue de la Fontaine.

Madame BREANT et Monsieur BLANCHOT précisent que la source est envahie par une algue très fine, difficile à éliminer.

Monsieur DUFRESNE propose d'envisager un nettoyage en profondeur à l'aide d'un aspirateur.

CONSEIL MUNICIPAL - Suite

Monsieur BLANCHOT rappelle que la communauté de communes doit intervenir dans les mois à venir pour stopper le pompage, ce qui pourrait modifier le débit de la source. Un débit plus important permettrait peut-être de limiter l'envasement.

Monsieur Le Maire demande si les projecteurs sont bien éteints la nuit, rappelant qu'il avait souhaité l'extinction de l'éclairage public au-dessus de la mare, afin de limiter la prolifération d'algues favorisée par la lumière. L'extinction effective des projecteurs sera vérifiée.

Aménagement Fossard Est

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la décision relative à ce projet initialement envisagée pour mi-juin est désormais reportée au plus tôt au 4^{ème} trimestre. En effet, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) a demandé des compléments à l'étude d'impact impliquant l'organisation d'une procédure de participation du public.

Fermeture du PN34

Monsieur Le Maire informe que la signature de la convention relative aux aménagements de voiries liés à la fermeture du PN34, prévue avec le Département et l'aménageur du projet du Fossard Est est toujours à l'étude. Le projet initialement soumis par l'Etat à la commune et à l'aménageur est incomplet et comporte une clause dont la légalité semble contestable. Les discussions de poursuivent afin d'aboutir à l'automne.

Garage TOYOTA

Madame TREF interroge Monsieur le Maire sur l'avancement de la construction du garage TOYOTA. Ce dernier répond que le pétitionnaire réfléchit à modifier son projet initial.

Café Le Phoenix

Monsieur BLANCHOT informe le Conseil Municipal qu'il est annoncé sur les réseaux sociaux que le café Le Phoenix est fermé. Monsieur BERNARD précise qu'il a récemment rencontré une personne intéressée par la reprise de l'établissement, souhaitant obtenir des renseignements sur le contrat de bail. Madame TREF propose de réaliser une étude de marché afin d'évaluer la viabilité du commerce. Monsieur BERNARD rappelle que la commune est uniquement propriétaire des murs.

Chats errants

Madame TREF signale une **augmentation importante du nombre de chats errants**. Elle suggère de **sensibiliser les habitants** à l'importance de **faire stériliser et identifier leurs animaux de compagnie**. Elle propose de faire appel à la SACPA afin d'étudier les solutions envisageables à mettre en place. Une action sera engagée en ce sens.

Anniversaire

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le 11 juin marquait pour lui ses 30 ans d'engagement en tant qu'élu municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

ETAT CIVIL

Seuls les enfants dont la publication de la naissance n'a pas fait l'objet du refus des parents figurent dans le tableau ci-dessous.



Nom	Prénom	Date de naissance
LAGAYE	Livio	29/03/2025
THIRIOT	Maïwenn	01/04/2025



Le 10/05/2025

PELLETIER Aymeric et DUPUY Virginie



Nom	Prénom	Date de décès
JOUX	Serge	07/05/2025
DODET	Maurice	24/05/2025
GROSMÈCHE	Simone	20/06/2025

RECETTE

TIRAMISU AUX FRAISES

INGRÉDIENTS (pour 6 personnes) :

- 250 g de mascarpone
- 4 œufs
- 50 g de sucre
- 20 à 30 biscuits à la cuillère
- 2 cuillères à soupe de rhum (facultatif)
- 500 g de fraises

PRÉPARATION (30 min)REPOS (2h):

1. Mélanger les jaunes d'œufs et le sucre jusqu'à ce qu'ils blanchissent.
2. Ajouter le mascarpone à la préparation et mélanger jusqu'à ce que cela soit homogène.
3. Batre les blancs en neige ferme et les incorporer au mélange.
4. Mixer 100 g de fraises pour faire un coulis, ajouter le rhum (facultatif) et un peu d'eau si la préparation est épaisse.
5. Faire tremper rapidement les biscuits dans le coulis de fraise, et les disposer dans des verres larges, verser un tiers de la crème dessus, puis des morceaux de fraises (lavées et équeutées), puis à nouveau des biscuits trempés, terminer par de la crème et décorer avec une fraise.
6. Mettre au frais au moins 2 heures.

BONNE DÉGUSTATION

JEUX

SUDOKU



Solution du jeu n° 61

	3		2					1
2	1	9		3				
	6		4	1		5		
8		4		2	3			
	7	2	9		4	3	1	
			6	7		2		9
		6		9	7		8	
				4		1	7	6
5					1		2	

7	4	6	8	3	9	5	2	1
2	3	1	5	4	7	9	8	6
9	8	5	2	6	1	4	7	3
5	7	3	4	8	6	2	1	9
4	2	8	9	1	3	6	5	7
6	1	9	7	5	2	3	4	8
1	5	2	3	9	8	7	6	4
3	6	7	1	2	4	8	9	5
8	9	4	6	7	5	1	3	2

CALENDRIER 2025 : Dates à retenir

	RENTREE SCOLAIRE LUNDI 1er SEPTEMBRE <i>Groupes Scolaires</i>		JOURNÉE DU SOUVENIR / ARMISTICE 1918 MARDI 11 NOVEMBRE <i>Place de la Mairie, Monument aux morts</i>
	JOURNÉE LMDB SAMEDI 13 SEPTEMBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>		SOIRÉE LMDB SAMEDI 15 NOVEMBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>
	JOURNÉE DU PATRIMOINE WEECK END 20—21 SEPTEMBRE <i>Eglise d'Esmans</i>		LOTO SAMEDI 29 NOVEMBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>
	REPAS DES AÎNÉS DIMANCHE 05 OCTOBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>		NOËL DES AÎNÉS JEUDI 11 DÉCEMBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>
	HALLOWEEN SAMEDI 25 OCTOBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>		NOËL DES ENFANTS / FÊTE du SAPIN SAMEDI 13 DÉCEMBRE <i>Salle polyvalente E. OMICI</i>

Coordonnées — Contacts

Eglise Notre Dame de l'Assomption

Messe chaque 4ème dimanche du mois à 9h30

Pour toute demande concernant l'église :
@ : eap.guillaumebriconnet@gmail.comMme Christine VACHON - Tél : 07 83 22 69 93
M Jean-Michel ANSCUTTER- Tél : 07 44 42 51 08

Permanence : Samedi matin de 10h30 à 12h00 en période scolaire au presbytère de Cannes-Écluse



ÉCOLES - RPI du BRESMONT

SYNDICAT DES ÉCOLES DU BRESMONT

16 Grande Rue - 77940 Esmans
Tél: 01 60 96 21 61Service péri-scolaire (garderie et cantine)
Tél. : 09 67 19 21 61

GROUPE SCOLAIRE

Ecole maternelle et primaire
d'EsmansDirectrice : Mme Détailler
Tél. : 01 64 32 15 56Ecole primaire
de La Brosse-Montceaux :Directrice : Mme Beaulieu
Tél : 01 64 32 55 50

MAIRIE d'ESMANS

16 Grande Rue - 77940 Esmans

Tél: 01 64 32 15 53

Fax: 01 64 70 20 24

N° Urgence : 06 21 32 70 80

Accueil MAIRIE : mairie.de.esmans@orange.fr

Service URBANISME : urbanisme.esmans@orange.fr



Horaires d'ouverture :

Lundi : de 15 h 30 à 17 h 30
Mardi : Fermé
Mercredi : de 10 h 30 à 12 h 30
et de 15 h 30 à 17 h 30
Jeudi : Fermé
Vendredi : de 10 h 30 à 12 h 30
Un Samedi : de 10 h 00 à 12 h 00
(ouvert 1 samedi sur 2)



ESMANS EN BREF

914 habitants au 1er janvier 2025
Superficie : 1783 ha
Longueur de voirie : 14,25 km
Voirie rurale : 49 km
Canton de Montereau
Arrondissement de Provins



www.esmans.fr



Mairie d'Esmans

Panneau
Pocket

Au fil du Rû
Directeur de publication :
Jean-Jacques BERNARD